

158^{ème} réunion du Conseil exécutif de l'OMS

2-7 février 2026, Genève

Point 13 Rapport du Groupe consultatif d'experts sur le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé

Le Conseil International des Infirmières (CII) qui représente plus de 30 millions d'infirmières dans le monde, soutient les recommandations du groupe consultatif visant à renforcer le Code mondial et demande instamment un investissement conjoint et une application accrus.

L'augmentation significative de la migration des infirmières des pays à revenu faible et intermédiaire vers les pays à revenu élevé aggrave la pénurie de main-d'œuvre dans les pays d'origine, affaiblit leurs systèmes de santé et masque les problèmes non résolus de rétention dans les pays de destination.

Les pays riches qui recrutent à l'étranger réalisent d'importantes économies sur les coûts de formation des infirmières sans qu'il soit prouvé que les pays d'origine soient équitablement rémunérés.

Le CII exhorte les pays recruteurs à démontrer que s'ils prennent des ressources, ils donnent aussi en retour.

Nous demandons que le Code garantisse :

- Un co-investissement proportionnel dans les pays d'origine
- Des accords bilatéraux pleinement équitables
- Une responsabilité claire et contraignante en cas de non-respect
- Une amélioration de la collecte et du suivi des données y compris des indicateurs d'autosuffisance
- La protection des droits des infirmières migrantes